



LA RESPONSABILITE DES DIFFERENTS ACTEURS DU BLOC OPERATOIRE


DUREE	TARIF	CONTACT
2 jours / 14 heures en présentiel	470€/pers (-10% pour nos adhérents) Groupe : nous consulter	soula.s@chu-toulouse.fr

PUBLIC	FORMATEURS
IDE – AS – IBODE – IADE – CDS – Corps médical – Manipulateur en électroradiologie médicale...	Responsable pédagogique École IBODE Toulouse Avocats

PRE-REQUIS
Aucun

OBJECTIFS
 <p>Identifier le cadre des bonnes pratiques au bloc opératoire Analyser le niveau de responsabilité de chaque acteur du bloc opératoire</p>

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
 <ul style="list-style-type: none"> • Apports théoriques sur Powerpoint • Études de cas, analyse des pratiques • Échanges, exercices

MODALITES D'EVALUATION
 <p><u>Evaluation des acquis</u> : Exercices, cas concrets, échanges avec le formateur. Un quiz pourra vous être proposé via un QR code en début puis en fin de session pour mesurer la progression de vos acquis.</p> <p><u>Evaluation de la formation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ À chaud : fiche de satisfaction à remplir immédiatement en fin de session ▶ A froid : enquête de satisfaction en ligne envoyée quelques semaines après la fin de la session <p>Une attestation de formation individuelle vous sera délivrée en fin de session.</p>

Personnes en Situation de Handicap : si votre état de santé nécessite une prise en charge particulière, veuillez contacter notre référente handicap : Mme Aurore PARÉ pare.a@chu-toulouse.fr / 05 61 32 43 97

DEROULE PEDAGOGIQUE Jour 1	
09h00 09h30	<p>Ouverture de la session Introduction : Présentation de la formation</p>
09h30 12h30	<p>Responsabilité et droits des patients Droit à l'indemnisation d'un dommage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les procédures judiciaires • Les procédures amiables
13h30 17h00	<p>Fondements de la responsabilité pour les soignants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manquements commis • Preuves • La Coresponsabilité des acteurs : application de la loi FAUCHON (10 juillet 2000 Code Pénal) • La coresponsabilité in solidum

Jour 2	
09h00 12h30	<p>Tour de table. Droits et obligation des fonctionnaires et agents publics de la FPH</p> <ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité disciplinaire statutaire • Procédure disciplinaire
13h30 16h30	<p>Interfaces professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collaboration entre les différents acteurs • Champs de compétences et formation AS, IBODE, IDE) <p>La revue de la sinistralité (Etude de cas)</p>
16h30 17h00	<p>Évaluation de la formation</p>